



Membres en exercice	27
Membres présents	21
Suffrages exprimés	22
Pour	22
Contre	
Abstention	

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/71

Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement – budget principal Ville 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS, Kévin LABORDE, Delphine FERRERES VALAT

Secrétaire de séance : Jérôme FABRE

---

Le financement des dépenses de la section d'investissement, hors « restes à réaliser » est nécessaire dès le début de l'exercice budgétaire.

Or, les engagements financiers pris début 2025 ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget principal du nouvel exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024 approuvé le 10 avril 2024,

Vu les décisions budgétaires modificatives intervenues sur l'exercice 2024,

Considérant que le vote du budget primitif 2025 ne sera pas approuvé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant la nécessité de permettre l'engagement de dépenses d'investissement dès le début de l'exercice budgétaire,

Considérant la possibilité d'une ouverture anticipée des crédits d'investissement en attente de l'approbation du budget primitif,

Le Conseil Municipal décide, sans préjuger des montants qui seront votés par l'assemblée délibérante, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du budget 2025 :

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- D'ouvrir dans la limite maximale de 25% des crédits du budget principal de l'exercice 2024 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget principal 2025, comme suit :

Chapitre ou opération	Article budgétaire (à titre indicatif)	Libellé	BUDGET 2024 : budget primitif + BS + DM	Calcul des 25 %
16	21312	Aménagement Ecoles/Restaurant scolaire	24 000.00 €	6 000.00 €
	21841		16 000.00 €	4 000.00 €
	2188		30 700.00 €	7 675.00 €
<b>Total OP 16 aménagement écoles / restaurant scolaire</b>			<b>70 700.00 €</b>	<b>17 675.00 €</b>
18	2152	Vidéo Protection	73 794.24 €	18 448.56 €
22	2315	Travaux divers de voirie	540 520.04 €	135 130.01 €
	2152		260 240.00 €	65 060.00 €
	21531		5 475.00 €	1 368.75.00 €
	21534		71 495.63 €	17 873.91 €
	2031		216 760.00 €	54 190.00 €
<b>Total OP 22 Travaux divers de voirie</b>			<b>1 094 490.67€</b>	<b>273 622.67€</b>
30	21311	Travaux bâtiments communaux	7 200.00 €	1 800.00 €
	21318		99 471.31 €	24 867.83 €
	21321		100 000.00 €	25 000.00 €
	2313		93 784.00 €	23 446.00 €
<b>Total OP 30 Travaux bâtiments communaux</b>			<b>300 455.31 €</b>	<b>75 113.83 €</b>
36	2182	Acquisition de matériel roulant	82 000.00 €	20 500.00 €
40	2185	Acquisition de matériel divers	2 800.00 €	700.00 €
	21831		1 100.00 €	275.00 €
	2188		60 419.15 €	15 104.79 €
	21848		41 096.79 €	10 274.20 €
	21841		6 100.00 €	1 525.00 €
	21838		55 870.00 €	13 967.50€
	2051		30 700.00 €	7 675.00 €
<b>Total OP 40 Acquisition de matériel divers</b>			<b>198 085.94 €</b>	<b>49 521.49 €</b>

50	2115	Acquisition Immeubles/terrains	132 301.00 €	33 075.25 €
	2111		325 809.71 €	81 452.43 €
Total OP 50 Acquisition Immeubles/terrains			458 110.71 €	114 527.68 €
58	2152	Eclairage public	84 164.00 €	21 041.00 €
59	2152	Signalisation commune	26 794.00 €	6 698.50 €
77	2031	ZAC et Etude Urbaine	422 832.00 €	105 708.00 €
79	2152	Matériels divers et travaux liés à un sinistre	10 000.00 €	2 500.00 €
81	21313	EHPAD Mise aux normes et AD'AP	70 000.00 €	17 500.00 €
96	2152	Embellissement Village	167 900.00 €	41 975.00 €
97	2033	Pôle Social	2 000.00 €	500.00 €
	21313		733 000.00 €	183 250.00 €
	2031		88 164.00 €	22 041.00 €
Total OP 97 Pôle Social			823 164.00 €	205 791.00 €
98	21318	Pôle Technique et Environnemental	100 000.00 €	25 000.00 €
	2031		15 000.00 €	3 750.00 €
	2152		10 000.00 €	2 500.00 €
	21848		1 300.00 €	325.00 €
	2188		25 000.00 €	6 250.00 €
Total OP 98 Pôle Technique et Environnemental			151 300.00 €	37 825.00 €
7071094	4581102	Travaux boulevard urbain intercommunal VIC 14	2 062 265.70 €	515 566.43 €
TOTALUX			6 096 056.57 €	1 524 014.14 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux à compter de la publication.



Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20241217-2024-071-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024